

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

24-F-358

24-A-0171	BOIS GRENIER - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - Rue Ponchelle Porée - Rue Omer Ollivier - Règlementation permanente de la circulation hors agglomération
24-A-0172	LEZENNES - VILLENEUVE D'ASCQ - Rue du Virage - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0173	LYS-LEZ-LANNOY - Antenne Sud de Roubaix M700G - Giratoire M700 - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.